

# DEC 50/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 24 novembre 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 24 novembre 2014

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** N° DEC 50/2014 – Section III – Commission – du budget  
général 2014





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 17 novembre 2014  
(OR. en)**

**15410/14**

**FIN 845**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Mme Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne

Date de réception: 13 novembre 2014

Destinataire: M. Enrico ZANETTI, président du Conseil de l'Union européenne

---

Objet: Virement de crédits N° DEC 50/2014 - Section III - Commission - du budget général 2014

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 50/2014.

\_\_\_\_\_

p.j.: DEC 50/2014



BRUXELLES, LE 11/11/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014

SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 50/2014

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	-6 444 000,00
------------------------------------------------------------------------------------	----	---------------

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	6 444 000,00
--------------------------------------------------------------------	----	--------------

## **INTRODUCTION:**

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**

#### b) Données chiffrées à la date du 27/10/2014

	<b>CE</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	159 181 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-34 304 991,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	124 876 009,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>124 876 009,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>n/a</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>6 444 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,05 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/10/2014	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

## II. RENFORCEMENT

### II.1

#### a) Intitulé de la ligne

**04 04 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**

#### b) Données chiffrées à la date du 27/10/2014

	<b>CE</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	22 405 570,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	22 405 570,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	6 096 000,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>16 309 570,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>22 753 570,00</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>6 444 000,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/10/2014	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

Dans la proposition de décision [COM(2014) 702], la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2014/013 EL/Odyssefs Fokas, présentée par les autorités grecques, étaient réunies.

Le montant de 6 444 000 EUR demandé par les autorités grecques contribuera au coût d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 600 bénéficiaires visés à la suite de licenciements intervenus au sein d'Odyssefs Fokas S.A., entreprise active dans le secteur du commerce de détail, ainsi que de 500 jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation (dits «NEET» pour «*not in employment, education or training*»), afin de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

Ces licenciements sont dus à la crise économique et financière mondiale, dont il est fait état dans le règlement (CE) n° 546/2009.

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS AS OF 11/11/2014**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2014 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

<b>Transfer Ref</b>	<b>Date sent to B.A.</b>	<b>Content</b>	<b>Amount EUR (Commitments from Reserve)</b>
DEC 01*	29/01/14	EGF/2013/008 ES/Comunidad Valenciana Textiles	840 000
DEC 04*	27/02/14	EGF/2012/007 IT/VDC Technologies	3 010 985
DEC 05*	27/02/14	EGF/2012/004 ES/Grupo Santana	1 964 407
DEC 12*	08/07/14	EGF/2012/010 RO/Mechel	3 571 150
DEC 13*	08/07/14	EGF/2014/000 TA 2014	330 000
DEC 14*	08/07/14	EGF/2014/001 EL/Nutriart	6 096 000
DEC 15*	11/07/14	EGF/2014/002 NL/Gelderland-Overijssel construction	1 625 781
DEC 16*	11/07/14	EGF/2014/003 ES/Aragón food and beverage	960 000
DEC 17*	25/07/14	EGF/2013/010 ES/Castilla y León	700 000
DEC 23*	01/09/14	EGF/2013/012 BE/Ford Genk	570 945
DEC 24*	01/09/14	EGF/2014/004 ES/Comunidad Valenciana metal	1 019 184
DEC 26*	05/09/14	EGF/2013/002 BE/Carsid	911 934
DEC 28*	11/09/14	EGF/2014/006 FR/PSA	12 704 605
DEC 34	03/10/14	EGF/2014/007 IE/Andersen Ireland	1 501 200
DEC 35	07/10/14	EGF/2014/009 EL/Sprider Stores	7 290 900
DEC 36	14/10/14	EGF/2014/008 FI/STX Rauma	1 426 800
DEC 38	24/10/14	EGF/2014/005 FR/GAD	918 000
DEC 40	28/10/14	EGF/2014/010 IT/Whirlpool	1 890 000
DEC 49	11/11/14	EGF/2013/006 PL/Fiat Auto Poland	1 259 610
DEC 50	11/11/14	EGF/2014/013 EL/Odyssefs Fokas	6 444 000
		<b>Total of Proposals</b>	<b>55 035 501</b>
		<b>Remainder</b>	<b>104 145 499</b>

\* These transfers have been finally adopted by the Budget Authority